

3ÈME PRÉPA MÉTIERS



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La troisième « prépa-métiers » est un dispositif destiné à des élèves volontaires qui souhaitent s'orienter vers la voie professionnelle dans les meilleures conditions. Tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétence et de culture, elle permet de renforcer la découverte des métiers et des formations professionnelles par un enseignement spécifique et des stages en milieu professionnel. Elle comprend donc :

- des enseignements généraux (25 h hebdomadaires) : français, mathématiques, langues vivantes 1 et 2, histoire - géographie-enseignement moral et civique, enseignements de sciences et technologie, enseignements artistiques et EPS ;
- un enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles présents dans le lycée à raison de 4 séquences de 3 heures par formations ;
- 4 semaines de stage en entreprise répartie sur 3 périodes.

À cela, s'ajoutent 10 h annuelles consacrées à la vie de classe.

INTÉGRER LA CLASSE DE 3^{ème} PRÉPA MÉTIERS

En fin de classe de 4^e, vous et votre enfant devez adresser une demande d'admission en 3^e "prépa-métiers" au chef d'établissement d'origine. Vous devez faire cette demande au moment de la formulation de vos vœux définitifs pour le passage en 3^e.

Après avis favorable du conseil de classe, une commission académique examine la demande de passage en 3^e «prépa-métiers».

Cette commission accorde ou refuse la demande. Elle communique sa décision à l'établissement scolaire où vous souhaitez intégrer la 3^e «prépa-métiers». La décision vous est également transmise.

POURSUITE D'ETUDES

À l'issue de la classe de troisième « prépa-métiers », les élèves participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves. L'accès aux formations professionnelles de ces élèves est favorisé par une bonification, sous l'autorité du recteur d'académie, dans le traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle.

La poursuite d'études se fait, le plus souvent, vers une seconde professionnelle ou vers l'apprentissage, rien ne leur interdit la poursuite d'études vers la voie générale ou technologique.

REMARQUES

- Une attestation médicale déclarant que l'élève ne présente pas d'allergies aux produits utilisés en coiffure est exigée lors des inscriptions ainsi que le carnet de vaccinations mis à jour.
- La tenue d'atelier est à la charge des familles de +/- 250€

Lycée professionnel
Voltaire

Proviseure
Véronique HUMBERT

Dossier suivi par
JF DESCHAMPS
ddfpt.0301210c@ac-
montpellier.fr

399 rue Bellini
30900 NIMES

Tel.04 66 28 76 76
ce.0301210c@ac-montpellier.fr